



Journal irrégulomadaire de la section CFDT Neopost NISA/NTSA Bagneux

N°4 - janvier 2019

“Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, **syndicats** est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée.”

Vaclav Havel, dramaturge et homme d’État tchèque.

Négociations ?

Un danger plane sur les salariés de Neopost... la CFDT risquerait de se retrouver « seule à la table des négociations » ! Certains semblent oublier qu’ils ont évincé la CFDT Bagneux des négociations depuis 2014, en filtrant l’accès à des groupes de travail composés par la direction, là où naissent les accords chez Neopost.

Les dernières dispositions du code du travail (ordonnances Macron) permettaient d’écarter les syndicats des négociations en mettant en place un conseil économique plutôt qu’un CSE (Comité social et économique). La direction voulait mettre en place cette instance, celle-ci s’apparentant au fonctionnement actuel.

La direction a renoncé, mais elle a voulu entériner le fonctionnement actuel dans un accord, reléguer les délégués syndicaux à seulement « donner une valeur juridique aux accords », et les faire siéger dans un CCE (Comité central d’entreprise) qui n’est pas le lieu de la négociation.

La CFDT avait prévenu la direction qu’elle s’opposerait à un accord remettant en cause les prérogatives syndicales.

La direction rappelle dans ses fiches de poste le respect du code du travail. Quand appliquera-t-elle l’article L2232-17 afin

que les négociations retrouvent leur cadre légal !

Première étape pour que se déroulent de véritables négociations chez Neopost.

Syndicats

Plutôt que de se replier sur eux-mêmes, les salariés ont tout à gagner à rejoindre le syndicat désormais majoritaire en France, couvrant toutes les branches, toutes les catégories, toutes les confessions, et dont la négociation est au cœur de ses actions. Ils bénéficieront notamment de formations de bon niveau, ils enrichiront leurs pratiques en échangeant avec d’autres salariés et bénéficieront du soutien d’une organisation avec des experts.

Temps partiel

Bien que l’accord GPEC soit échu, la direction a répondu favorablement à la CFDT pour en prolonger les effets jusqu’aux prochaines négociations. En cas de passage à temps partiel, les pertes de salaire pour les plus de 45 ans restent donc compensées par une prime.

Restauration

En l'absence de local de restauration, dont la légalité figure pourtant dans le code du travail, qui est rappelée dans le règlement intérieur (R4228-22), les travailleurs et les travailleuses amenant leur propre repas sont priés de le consommer sur les terrasses ! Chaleur de l'accueil, valeur Neopost !

Selon le PV de CE de janvier 2017, un accord aurait été passé avec la Sodexo, mais la Sodexo n'en a pas souvenir. Le CE, comme le CCE, ne semble pas être le lieu pour négocier de bon accords.

En attendant un lieu décent et conforme pour déjeuner, nous recommandons cependant d'utiliser la salle du RIE. La direction nous a déclaré lors d'un CE qu'elle disposait d'une jurisprudence le permettant. Après avoir insisté auprès de la direction pour l'obtenir, elle ne nous a rien transmis d'autre qu'un passage d'un article du journal « les échos », article déjà porté à la connaissance de la direction par la CFDT. A suivre.

Sécurité

Dans les diaporamas de formation à l'évacuation de la direction, tout est sous contrôle. Sur le terrain c'est un peu différent, porte d'évacuation défectueuse, portes qu'on ne parvient pas à ouvrir, exercice d'évacuation par une issue qui se retrouve verrouillée dès le lendemain et condamnation d'issue pourtant signalée comme issue de secours.

Nuisances

Les écrans se multiplient dans les parties communes de l'immeuble, comme chez Neopost, sans que les salariés, désormais des cibles, n'aient été consultés. Ces propriétaires se défendent d'imposer quoi que ce soit : « Ce service n'est en aucun cas intrusif et encore moins énergivore puisque la consommation est quasi nulle ». Quasi nulles, comme leurs connaissances en psychologie et en physique ?

BFM Neopost

Oser sélectionner une autre chaîne de télévision que BFM-TV mérite une sanction disciplinaire pour Neopost ! La vue d'ARTE déclencherait-elle des convulsions chez les hommes d'affaires ? Rien n'est moins sûr, mais il s'est avéré que l'avertissement émis par Neopost, n'étant ni sur le lieu, ni sur le temps de travail du sanctionné, il conviendrait que Neopost le retire.

Don du sang

Grâce à l'initiative d'un salarié, et au CHSCT, les collectes ont pu reprendre. Pendant une après-midi, dans le « business club », les affaires ont dû s'interrompre pour laisser place à la solidarité et à la gratuité.

Les permanences syndicales se tiennent le jeudi au local syndical 8^e étage à 13h00